EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 04/05/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20220503-123932-DE-1-1

Date de mise en ligne :

certifié exact,

Séance du mardi 3 mai 2022
D-2022/153

Aujourd'hui 3 mai 2022, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h30 à 17h47

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL,

Madame Nadia SAADI présente à partir de 15h09, Madame Catherine FABRE présente à partir de 15h05, Madame Isabelle ACCOCEBERRY présente à partir de 16h20, et Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 17h47

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIERE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Marik FETOUH,

Opération “Je relève le défi 2022”. Soutien aux initiatives des jeunes. Adoption. Autorisation

Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville encourage l'esprit d'initiative, la créativité et l’engagement des jeunes bordelais à travers l’opération « Je relève le défi » (JRLD).

Il s’agit d’un appel à projets lancé par la Ville en direction de tous les jeunes bordelais âgés de 13 à 25 ans.

Ce dispositif permet aux jeunes porteurs de projets de mettre en valeur leurs idées, de faciliter et d'accompagner leurs réalisations.

A ce titre, la Ville soutient les initiatives de ceux qui ont des projets en faveur des Bordelais, de leur quartier, en leur apportant deux types d’aide : non seulement des conseils au montage de projet mais également une possibilité de financement.

Pour la première fois, en novembre 2021, le démarrage de l’appel à projets 2022 s’est déroulé lors d’un événement festif co-organisé par les jeunes lauréats des années précédentes à la Salle des Fêtes du Grand Parc pour tous les jeunes bordelais.
Pour l'édition 2022, les projets ayant pour sujet l'expression des jeunes sous toutes leurs formes ont été particulièrement valorisés. Les projets déposés doivent répondre aux critères définis par le règlement de l’appel à projet élaboré par la ville de Bordeaux et accessible sur la page « Je Relève Le Défi » du site Internet de la Ville.

Le 2 mars dernier, **35 porteurs de projets** ont été invités à se présenter face à un jury composé de jeunes, de représentants de la Ville, d’associations de jeunesse et d’institutions partenaires.

En raison du contexte sanitaire, un dispositif particulier a été mis en place, les candidats ont pu venir présenter leurs projets en personne ou en visioconférence. Les jeunes candidats et les membres du jury se sont très bien adaptés à ce dispositif.

Le jury a entendu chaque porteur de projet et délibéré sur l’aide financière à apporter selon des critères liés à la présentation du projet, ses objectifs, son impact sur le territoire, sa faisabilité financière ainsi que son originalité.

Le jury a retenu **27 projets** répartis sur les thématiques suivantes :

			Thématiques des Projets Lauréats					
Nombre de dossiers de candidature déposés	Total des montants demandés (en euros)	Nombre de lauréats	Arts et Culture	Sports	Entraide et solidarité	Citoyenneté, environnement et Vivre ensemble	Santé et bien-être	Emploi, insertion professionnelle et formation
35	41 387	27	13	1	1	9	2	1

Pour l’année 2022, le montant total des aides apportées aux lauréats s’élève à 20 000 euros.

La liste ainsi que le détail des projets est jointe au présent rapport.

L’attribution des subventions en faveur des projets retenus se répartit comme suit :

Nom de l’association	**Titre du projet**	**Sommes attribuées (en euros)**
CERCLE ENTREPRENEURIAL ETUDIANT (CEE)	" Et toi, ça va ? "	255
BARRICADE	La nuit des barricades #3	1 045
LA COMPAGNIE NEPHTYS	Projet Flou : Création spectaculaire et Médiation artistique	1 000
CENTRE D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE) - Centre d'animation Argonne	Une 4ème dose… de joie et de culture	700
CERCLE ENTREPRENEURIAL ETUDIANT (CEE)	Le Printemps Artistique	800
COLLECTIF TOC TOC	La Maison Toc Toc	1 500
COMUS EVENT	Application COMUS	1 000
CERCLE ENTREPRENEURIAL ETUDIANT (CEE)	Les Entrepren'heures Solidaires édition IV	600
UNIS CITE	Boardelaise	1 000
Association des Juristes en Urbanisme et Construction d'Aquitaine (AJUCA)	Colloque annuel de l'AJUCA : la location touristique de courte durée	200
TONGS ET CURIOSITES	Tongs festival	1 000
TONGS ET CURIOSITES	Vertige	200
TONGS ET CURIOSITES	Le Crépuscule des Crépicordiens	200
CENTRE D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE) - Centre d'animation Bacalan	Cameroun, la saveur des rencontres 2022	1 000
UNIS CITE	Genre Humain	750
UNIS CITE	Ethnigalité	500
UNIS CITE	Cli'Shape	600
UNIS CITE	Poivre et Sel	400
BUREAU DE LA CULTURE-IAE MONTESQIEU-BDC	Les Roues de l'Avenir	450
TROPHEE BURDIGALA	Tournoi Trophée Burdigala	1 200
TONGS ET CURIOSITES	Fish and creep	200
UNIS CITE	Elle Par'court	1 000
UNIS CITE	Sin'éma	400
COLLECTIF MOSAIQUE	La Nuée - Saison 2 (résidences et tournages de 7 Nuées de juillet 2022 à juillet 2023)	1 500
LES THEATREUX ANONYMES ZEBRES	Festitaz #5	1 000
CENTRE D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE) - Centre d'animation Argonne	Vraiment égaux ?	800
COMPAGNIE DIPHDA	Les Contes des Presque Fins du Monde - veillée	700

Le montant total des subventions détaillées ci-dessus est prévu au Budget Primitif des opérations Jeunesse de l’année 2022.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2022 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2020.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser ces subventions.
- Signer les conventions de partenariat et avenants, si nécessaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mesdames Harmonie LECERF, Tiphaine ARDOUIN, Sylvie SCHMITT, Véronique SEYRAL, Alexandra SIARRI, Marie-Julie POULAT, Anne FAHMY, Nadia SAADI, Messieurs Mathieu HAZOUARD et Vincent MAURIN

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 mai 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Radouane-Cyrille JABER

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2022 SUR LA BASE DES MONTANTS 2020
CENTRE D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	856 729,33 €
UNIS CITE	4 242,00 €

#jereleveledefi

Règlement de l'Appel à projet Je Relève Le Défi (JRLD)
2022

Présentation :

« Je relève le défi » est un appel à projets jeunes mis en place par la Ville de Bordeaux. C'est un premier coup de pouce financier afin d'aider les jeunes à entreprendre leur projet. Ils peuvent bénéficier, s'ils le souhaitent, des conseils personnalisés en contactant un conseiller au Service Enfance, Jeunesse de la Mairie de Bordeaux.
Tél : 05.56.10.19.48

Critères de participation :

- Être âgé de 13 à 25 ans ;
- Participer individuellement ou collectivement dans le cadre d'une association (sous réserve qu'elle respecte la législation en vigueur) ;
- Porter un projet autour de l'expression culturelle, la solidarité, le sport, la protection de l'environnement. Toutes les idées sont bonnes à prendre pourvu qu'elles s'ouvrent vers les autres et concernent les Bordelais ;
- Dans le cadre d'un projet international, les projets doivent être en lien avec l'une des 21 villes jumelles de Bordeaux répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Ville	Pays
Ashdod	Israël
Bakou	Azerbaïdjan
Bamako	Mali
Bilbao	Espagne
Bristol	Grande Bretagne
Casablanca	Maroc
Cracovie	Pologne
Douala	Cameroun
Fukuoka	Japon
Lima	Pérou
Los Angeles	Etats-Unis
Madrid	Espagne
Munich	Allemagne
Oran	Algérie
Ouagadougou	Burkina Faso
Porto	Portugal
Québec	Canada
Ramallah	Territoire Palestinien
Riga	Lettonie
Saint Pétersbourg	Russie
Wuhan	Chine

- Les projets faisant l'objet d'une manifestation sur la place publique et/ou de vente d'alcool, doivent impérativement obtenir une autorisation auprès des services municipaux. Le dossier à remplir est disponible en ligne sur le site de la Mairie à l'adresse ci-jointe : *http://www.bordeaux.fr/p46674/guides-et-dossiers-pour-organiser-un-evenement* ;

Les porteurs de projet sont répartis en deux catégories qui respecteront les mêmes critères de participation :

- 13 – 18 ans : « Initiatives ados »
- 19 – 25 ans : « Projets jeunes »

Les projets lauréats du dispositif #jereleveledefi recevront un financement qui sera versé sur le compte d'une association déjà existante ou créée pour porter le projet.

NE SERONT PAS RETENUS LES PROJETS :

- Ayant un intérêt seulement personnel : vacances loisirs, études, formation et professionnels.
- Ayant déjà bénéficié du soutien financier de l'appel à projets #jereleveledefi. Les projets lauréats ne peuvent se représenter sous le même format, cependant l'évolution d'un projet est tolérée.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **4 février 2022**. Le début de la réalisation des projets devra intervenir dans le courant de l'année 2022.

Modalités d'attribution

- Les projets éligibles, après étude du service enfance de la Ville de Bordeaux seront examinés par un jury présidé par des élus de la Ville de Bordeaux et constitué de représentants d'acteurs associatifs, d'institutions en lien avec la Jeunesse (CAF, CRIJNA, CROUS), de jeunes représentants de la jeunesse bordelaise, sur la base de leurs compétences en la matière.
- Les candidats seront appelés à venir soutenir leur projet devant le jury.
- Les projets lauréats recevront une aide financière de la Ville de Bordeaux.

Montant de l'aide de la Ville

- Le montant sera attribué en fonction de l'intérêt du projet et du budget présenté.
- 90 % de l'aide seront remis aux lauréats dans les deux mois qui suivent les décisions du jury. Le solde sera versé sur présentation du bilan de l'action.

Engagements auprès de #jereleveledefi

Les lauréats sont tenus de remettre dans les deux mois après la réalisation de leur projet un bilan comportant l'état financier, le carnet de bord de l'opération et tout document photo-vidéo illustrant l'action sur le terrain. La Ville de Bordeaux se réserve le droit de publier ce rapport ou de le présenter dans le cadre de manifestations initiées par elle ou organisées avec ses partenaires. Le lauréat s'engage à faire figurer sur tous les supports matériels du projet le logo de la Ville de Bordeaux. Tout manquement à ces obligations entraînera une restitution de l'aide attribuée.

Les informations recueillies à partir de ce formulaire d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par la Ville de Bordeaux pour la ou les finalité(s) suivante(s) : dossier d'inscription à #jereleveledefi 2022. Le ou les destinataire(s) des données sont la direction générale éducation, sports et société. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL.
Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne seront en aucun cas cédées ou vendues à des tiers.

#jereleveledefi

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les faire rectifier en vous adressant à la direction générale éducation, sports et société, Mairie de Bordeaux, Place Pey-Berland ; 33045 Bordeaux Cedex - Courriel : jereleveledefi@mairie-bordeaux.fr.

Contact :

#JERELEVELEDEFI

Cité Municipale
Bureau 256
4 rue Claude Bonnier
33045 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 10 19 48

Courriel
jereleveledefi@mairie-bordeaux.fr
n.saintonge@mairie-bordeaux.fr
www.bordeaux.fr/ville/Jereleveledefi